



Obligation de rester en france avec enfant?

Par **mdcc**, le **26/02/2013** à **10:05**

bonjour,rnrnje suis espagnole mariée avec un français (mariage sous loi française en 2009). nous avons une fille de 3 ans. nous allons nous separer (probablement divorcer par la suite).rnest-ce que mon mari a le droit de m'interdire de quitter le pays avec ma fille?rnj'ai été la personne principale qui a pris soin de ma fille au quotidien. rnje ne travaille pas, et je voudrais chercher un travail en Espagne, ou il y a ma famille et mon réseau de soutien.rnrnMerci beaucoup pour votre réponse

Par **amajuris**, le **26/02/2013** à **18:03**

bjr, rnvotre mari a les mêmes droits et obligations que vous sur votre fille.rnpour quitter le territoire français, tout dépend s'il s'agit d'un simple départ ou d'un déménagement ce qui semblerait être votre cas.rns'il s'agit d'un simple déplacement avec un retour programmé, cela est considéré comme un acte usuel et ne nécessitent pas l'accord des 2 parents.rnpar contre si votre intention est de partir sans intention de retour, votre mari peut s'opposer effectivement à son départ.rncdt

Par **mdcc**, le **26/02/2013** à **18:59**

merci beaucoup